

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2009.

Le Conseil Municipal, convoqué le 24 mars 2009, s'est réuni en mairie de HERMES, le 31 mars 2009 à 20 heures 30 sous la présidence de M. Laurent PAGNY, Maire.

Étaient présents :

Mme BATAVOINE, M. BOUREL, M. BOYART, Mme MARCQ, Mme NADAUS Adjoints.
MM. BARBIER, DUBUS, Mme GENTY, MM. JEHANNE, LAPERSONNE, LEVEQUE, Mme MARLE,
M. MERCIER, Mme PICARD, M. PINTEAUX, Mme ROGER, Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Melle LETELLIER (procuration à Mme PICARD)
M. PALANDRE (procuration à M. BARBIER)

Après avoir procédé à l'appel des membres présents, Le Maire déclare la séance ouverte.
M. JEHANNE est désigné secrétaire de séance.

Il est donné lecture du procès verbal de la séance du 22 janvier 2009 qui est adopté et signé.

Le Maire demande à l'Assemblée si chacun des élus a bien été destinataire de l'ensemble des documents nécessaires à la réunion de ce jour (convocation, ordre du jour, note de synthèse, informations budgétaires).

Il rappelle à cette occasion que tous les dossiers inscrits à l'ordre du jour de la séance sont à la disposition des élus avant la réunion.

TAUX D'IMPOSITION 2009.

Le Maire expose à l'Assemblée qu'il est nécessaire de prévoir une hausse des taux de 6% afin de financer les dépenses du budget 2009 qu'il estime ambitieux.

M. LAPERSONNE demande si le pourcentage de hausse figurant sur les avis d'imposition correspond à celui décidé par le Conseil Municipal.

M. PAGNY lui répond de façon affirmative. M. MERCIER fait part de son désaccord sur le montant de cette hausse qu'il considère importante.

Le Maire justifie la nécessité d'équilibrer le budget par des ressources nouvelles et s'interroge sur le mode de financement du programme proposé par la liste d'opposition, en cas de victoire de celle-ci.

Les taux d'imposition communale pour 2009 sont arrêtés et votés ainsi par le Conseil Municipal, à l'exception de M. MERCIER qui émet un vote contre :

Taxes	BASES 2009	TAUX 2009	PRODUIT 2009.
Taxe d'habitation	1 661 000	9.01%	149 656
Foncière Bâtie	1 862 000	15.87%	295 499
Foncière non bâtie	33 100	43.67%	14 454
Taxe Professionnelle	6 254 000	9.77%	611 015
Total			1 070 624

COMPTE ADMINISTRATIF 2008.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Claude BOYART, Premier Adjoint, doyen d'âge de l'Assemblée, et en l'absence du Maire, conformément à la réglementation, procède à l'examen du Compte Administratif de l'exercice 2008 du Budget Principal et du budget du Service Communal d'Assainissement :

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

011 Charges à Caractère Général	411 055.93
012 Charges de Personnel	756 171.33
65 Frais de Gestion courante	211 732.07
66 Charges Financières	123 006.29
67 Charges Exceptionnelles	563.80

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

70 Services du Domaine	75 559.61
73 Impôts et Taxes	975 628.02
74 Dotations Participations	782 846.19
75 Gestion Courante	4 139.84
76 Produits Financiers	11.76
77 Produits Exceptionnels	1 937.93
013 Atténuation de Charges	3 977.35
002 Excédent (2007) reporté	26 352.55

TOTAUX **1 502 529.42**

1 870 453.25

Excédent de fonctionnement de clôture 2008 : **367 923.83**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

000 Opérations Financières	306 192.80
089 Bâtiments Communaux	29 975.28
1003 Acquisitions Immobilières	2 577.79
107 Eclairage Public 2007	72 274.18
14 Ecole Elsa Triolet	14 706.96
17 Acquisition matériel 2007	10 790.15
18 Travaux voirie 2008	442 510.44

RECETTES D'INVESTISSEMENT

000 Opérations Financières	334 411.12
18 Voirie 2007	35 470

TOTAUX **879 027.60**

369 881.12

Déficit d'investissement de clôture 2008 : **509 166.48**

BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

62 Autres Services Extérieurs	2 676.21
66 Charges Financières	8 123.04
68 Amortissements	16 738.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

70 Vente de produits	66 509.54
74 Sub.d'Exploitation	9 479
75 Gestion Courante	22 200.10
001 Excédent(2008)	0.59

TOTAUX **27 537.25**

98 189.23

Excédent de fonctionnement de clôture 2008 : **70 651.98**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

000 Opérations Financières 20 918.40
 007 Travaux 2001 2 895.19

001 Excédent (2007) reporté 94 660.74
 10 Affectation résultats 65 062.00
 28 Amortissements 16 738.00

TOTAUX 23 813.59

176 460.74

Excédent d'investissement de clôture 2008 152 647.15

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins le vote contre de M. MERCIER, approuve le compte administratif de l'exercice 2008 de la Commune et du service Assainissement.

COMPTE DE GESTION 2008 DU PERCEPTEUR

Le Compte de gestion 2008 dressé dans les mêmes termes par le Percepteur est adopté à l'unanimité moins le vote contre de M. MERCIER).

AFFECTATION DES RESULTATS

Réuni sous la présidence de M. PAGNY, Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité moins le vote contre de M. MERCIER l'affectation des résultats 2008 ainsi qu'il suit :

Budget principal :

Affectation de la totalité de l'excédent de fonctionnement 2008, soit 367 923€ au compte 10 Dotations de la section d'investissement – Recettes

Budget service Assainissement :

Affectation de la totalité de l'excédent de fonctionnement 2008, soit 70 651€ au compte 10 Dotations, de la section d'investissement-Recettes.

BUDGET 2009

Plusieurs élus, membres d'associations locales précisent qu'ils participeront au vote du budget, dans sa globalité, mais qu'ils ne prendront pas part, le moment venu, ni aux débats, ni au vote des subventions susceptibles d'être attribuées à leur association.

Il s'agit de Mmes BATAVOINE, MARCQ, NADAUS et de MM BOYART, DUBUS, BOUREL, MERCIER et JEHANNE

M. LAPERSONNE regrette que l'ensemble des élus du Conseil n'ait pas été associé à l'élaboration du budget. M. PAGNY rappelle que l'importance de la Commune n'entraîne pas l'obligation légale de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire.

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

011 Charges Générales 434 780
 012 Charges de Personnel 839 500
 65 Frais Gestion Courante 244 491
 66 Charges Financières 138 000
 67 Charges exceptionnelles 4 800
 023 Prélèvement pour Investissement 358 429

70 Services du Domaine 77 480
 73 Impôts et Taxes 1 104 920
 74 Dotations Participations 825 300
 75 Recettes Gestion Courante 4 300
 77 Produits Exceptionnels 2 000
 013 Atténuation de Charges 6 000

TOTAUX 2 020 000

2 020 000

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

000 Opérations Financières	727 170
1003 Acquisitions Immobilières 2008	750
14 Travaux Elsa Triolet	36 230
17 Acquis.Matériel 2007	4 700
18 Voirie 2007.2008	13 700
19 Voirie Alésia Maillets	300 000
1002 Acquis.Matériel 2009.	12 050
1010 Voirie 2009.	90 000
1011 Acquisitions Foncières 2009.	50 500
1012 Salle Place des Fêtes Etudes	5 000
1013 Travaux Bâtiments 2009.	108 200
1014 Cantine-Périscolaire	100 000
1015 Ecole Edmond Lèveillé	30 000
1016 Eclairage Public 2009	16 200

TOTAUX 1 494 500

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Opérations Financières	1 154 762
Subvention E .P. 2007	1 298
Subv.Voirie 2007	13 100
Sub.Cilova.Département	180 000
Subventions Département	3 300
Subvention Chapelle	5 000
Subvention cour récréation	8 250

1 494 500

SERVICE ASSAINISSEMENT**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

023 Autofinancement de l'Investissement	46 562
62 Autres Services extérieurs	2 800
65 Autres Charges Gestion Courante	10 000
66 Charges Financières	7 400
68 Amortissements	16 738

TOTAUX 83 500

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

70 Vente de produits	82 000
75 Autres Produits	1 500

83 500

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

16 Dette en capital	22 000
007 Travaux 2001	2 200
010 Travaux 2009	262 598

TOTAUX 286 598

RECETTES D'INVESTISSEMENT

021 Autofinancement Complémentaire	46 562
001 Excédent 2008	152 647
10 Dotations	70 651
28 Amortissements	16 738

286 598

M. LAPERSONNE précise qu'il aurait préféré la réalisation de 80 000€ de trottoirs goudronnés plutôt que le ravalement de la MAIRIE.

M.PAGNY lui répond que le goudronnage de la rue Joseph BOCAUX est financé au budget 2009 et que, dans cet esprit, il envisage, chaque année, cet aménagement dans une rue complète. Ainsi, en quelques années, la totalité des trottoirs du village sera équipée.

M. BARBIER s'étonne du montant des études prévues pour la réalisation du futur centre périscolaire, pour lesquelles un crédit de 100 000€ a été ouvert au budget 2009. M.PAGNY l'informe que le coût d'une telle réalisation est estimé entre 1 million et 1 million 200 000€.

Des précisions sont apportées quant à l'aménagement de l'Equipement Sportif de Proximité alloué par le Conseil Général, pour lequel une voie d'accès est nécessaire et sur la réfection des sanitaires publics, place de l'église.

Pour ce dernier point, les travaux porteront sur la réhabilitation importante du bâtiment, la pose de portes fermant à clés. Les associations utilisatrices du parc voisin disposeront d'une clé permettant l'ouverture des sanitaires lors de manifestations rassemblant du public.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte le budget 2009 à l'unanimité moins la voix de M. MERCIER qui vote contre.

AVANCE SUR SUBVENTION au HBAC

Le Maire fait état de la demande de versement d'un acompte sur la subvention 2009 qui sera versée au Club de Football Intercommunal, le HBAC.

Cette attribution anticipée d'une partie de l'aide financière annuelle permettrait au club de faire face aux dépenses nécessaires à son bon fonctionnement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins le vote de M. Claude BOYART, qui, membre du HBAC n'a pas participé aux débats décide d'allouer au Hermes Berthecourt Athlétique Club une avance sur la subvention 2009, d'un montant de 4 307€, soit la moitié de l'allocation 2008.

VALIDATION DES BASES DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

Informe l'Assemblée de la proposition de la société ECOFINANCE COLLECTIVITES, relative à la vérification de l'élaboration des bases servant au calcul de la Taxe Professionnelle.

Cette entreprise, spécialisée dans la fiscalité, opère les contrôles que les communes sont autorisées à effectuer, mais qu'elles ne réalisent pas, faute de compétences en ce domaine.

La rémunération correspondante est fixée à la moitié de la ressource complémentaire dont pourrait bénéficier la commune. Cette rétribution n'est versée qu'une fois au prestataire et seulement en cas de résultat positif.

Après délibération et à l'unanimité, le Maire est autorisé à signer la convention correspondante.

EQUIPEMENT SPORTIF DE PROXIMITE

Le Maire informe l'Assemblée que le Conseil Général propose de mettre à la disposition des communes qui en font la demande, un Equipement Sportif de Proximité. Cette installation, permettant la pratique du basket et du handball, pourrait être implantée sur une parcelle communale située près de la rue Auguste FALLUEL

Elle devrait constituer ainsi le premier élément d'une plaine de sports ou de jeux susceptible d'évoluer chaque année.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- sollicite du Département l'attribution d'un Equipement Sportif de Proximité,
- dit que celui-ci sera mis à la disposition des écoles et des associations sportives de la commune
- s'engage à autoriser le libre accès des habitants de HERMES et des communes environnantes ne bénéficiant pas de cette aire sportive
- s'engage à prendre en charge sa gestion, son entretien ainsi que les contrôles de sécurité imposés par les normes en vigueur
- décide de céder au Département, pour l'Euro symbolique et pendant le temps des travaux, une partie du terrain communal B n° 1723 lieudit les Aulnes Maignet correspondant à l'emprise de cet équipement
- Prend acte de sa restitution à la Commune, à l'issue des travaux, pour l'€ symbolique.
- Autorise le Maire à signer la convention nécessaire à intervenir avec le Département

COUR DE L'ECOLE EDMOND LEVEILLE

Les enseignants de l'Ecole Edmond Lévêillé ayant signalé le mauvais état de la partie de la cour de récréation gravillonnée, un devis pour son goudronnage a été sollicité.

L'offre la moins élevée, présentée par l'entreprise LINEA BTP à BEAUVAIS, correspondant à la réalisation d'un revêtement en enrobés, s'élève à 25 000€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir cette offre et sollicite l'aide financière du Département pour la réalisation de ces travaux.

TRAVAUX DE VOIRIE DIVERS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention du Département pour le financement des travaux de goudronnage de trottoirs rue Joseph Bocaux dont le coût est estimé à 6 900 €, la pose d'un avaloir d'eau pluviale rue de Méhécourt pour 1780€ et l'aménagement d'un caniveau Chemin de Mouchy pour 2 830€

PLAN DE RELANCE

Le Maire fait état du Plan Gouvernemental de Relance de l'Economie que les communes sont invitées à souscrire.

Si notre commune entre dans ce dispositif, elle pourra bénéficier du versement anticipé du Fonds de compensation de la TVA sur les investissements de 2008.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention correspondante.

ECLAIRAGE PUBLIC

Le Maire propose à l'Assemblée la souscription d'un contrat de maintenance pour l'entretien du réseau communal d'éclairage public.

La proposition de la Société CORETEL à BEAUVAIS, pour un coût annuel de 12 000€ est la plus intéressante. Elle présente des conditions d'interventions préalables et à la demande correspondant aux souhaits de la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions et autorise le Maire à signer la convention nécessaire.

MARCHES PUBLICS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, conformément aux dispositions des articles L.2122.22 et L.3221.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne délégation au Maire, lui permettant de signer toutes les décisions en matière de marchés publics et d'avenants, dans les limites des prévisions budgétaires correspondantes.

PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de passer de 20h à 25h le temps de travail hebdomadaire des agents des services techniques affectés à l'école maternelle et au Centre Péri scolaire dont les emplois ont été créés par délibérations des 06 octobre 2006 et 23 février 2007.

Pour les besoins de leurs services, ces agents effectuent régulièrement 25 h par semaine chacune. Or, en cas d'absence (congés, congés de maladie) ces agents sont rémunérés sur 20h.

INCINERATEUR

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable au projet d'implantation d'un second incinérateur d'ordures ménagères dans l'Oise.

Il estime que son impact environnemental et sanitaire sur les populations voisines n'est pas connu avec certitude.

Sur le plan économique, un incinérateur déjà en service dans notre département ne fonctionne qu'à 80% de ses capacités, malgré l'apport de déchets provenant de départements voisins.

Enfin, l'implantation de cette installation sur un ancien site industriel, à Villers Saint Sépulcre, loin d'une grosse agglomération ou d'importants utilisateurs potentiels de l'énergie produite amène à s'interroger sur le bien fondé de ce projet.

Ces raisons et le principe de précaution justifient la position du Conseil Municipal de HERMES.

REGION PICARDIE

Face à la menace de suppression de la Région Picardie, dans le cadre de la réforme des institutions et des collectivités territoriales, lancée par le Gouvernement,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Affirme son inquiétude quant à la suppression de la Région Picardie au rattachement des départements la composant à des régions voisines, dont l'Île de France pour l'Oise.

Regrette l'absence de concertation avec les élus concernés,

Demande l'application légitime des principes de base de la démocratie républicaine dans ce type de projet, à travers une consultation directe des citoyens.

Demande qu'en attendant, des moyens financiers adaptés soient accordés à la Région Picardie dont le tissu industriel est durement touché par la crise économique et par voie de conséquences, une grande partie de sa population victime du chômage.

LOGO DE HERMES

Le Maire présente à l'Assemblée le projet de logo de la ville de HERMES, destiné à une utilisation officielle : entêtes de lettres, apposition sur les véhicules communaux, les poubelles de voirie par exemple.

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte ce logo.

HERMES SOLIDAIRE

Suite à l'appel à la solidarité lancé par la commune en faveur des deux familles sinistrées de l'allée du Sillet, victime d'un incendie volontaire et de ses conséquences,

Une somme de 1 795€ a été collectée auprès de la population.

Le Maire précise qu'il va proposer au Centre Communal d'Action Sociale l'attribution d'une subvention portant à 2100€ le montant de l'aide à distribuer entre les deux familles sinistrées.

A cette occasion, il tient à remercier les habitants de HERMES qui ont fait preuve de générosité et de solidarité envers des concitoyennes en difficulté.

Les personnes souhaitant procéder à des dons en matériels, mobiliers, vêtements, linge etc... seront mises directement en contact avec les intéressées.

Avant de fermer la séance, M. PAGNY demande aux membres de la liste d'opposition de vouloir bien lui désigner un interlocuteur, chargé de les représenter, qu'il pourra contacter lorsque cela s'avérera nécessaire.

Monsieur Ludovic MERCIER est désigné à cet effet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15